

tenue sous la présidence de Monsieur REES, assisté(e)
de Madame POITTEVIN et Madame BRODIER, Conseillères
En présence de Madame MERRI, Rapporteuse publique
Madame IMMELE, Greffière

09 heures 00

01)	DOSSIER N° 2208261	RAPPORTEUR: Monsieur Philippe REES
Titre de l'affaire Mission de conseil et d'assistance dans la restructuration d'emprunts. Règlement financier de la somme de 24 000 euros.		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	COMMUNE DE SAVERNE	SELAS OLSZAK & LEVY (Cour)
Défendeur	SARL FRANCE ASSISTANCE CONSEILS ET SERVICES	
	R	RISPOLI Laurent
	Madame D	Madame DOMENC Annabel
02)	DOSSIER N° 2300539	RAPPORTEUR: Monsieur Philippe REES
Titre de l'affaire Mission de conseil et d'assistance dans la restructuration d'emprunts.		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SAVERNE	SELAS OLSZAK & LEVY (Cour)
Défendeur	SARL FRANCE ASSISTANCE CONSEILS ET SERVICES	

09 heures 00

03)	DOSSIER N° 2301864	RAPPORTEURE: Madame Lise POITTEVIN
Titre de l'affaire	Recours indemnitaire en responsabilité décennale et contractuelle suite à une opération de construction d'une salle multi-activités à Kaltenhouse.	
Nom des parties	Demandeur	Représentants des parties
	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE HAGUENAU	SELÀRL SOLER-COUTEAUX ET ASSOCIÉS
Défendeur	STE COUVREST	AARPI SEGUIN & HANRIAT AVOCATS ASSOCIÉS
	SARL IXO	CABINET MONHEIT-ANDRE-MAI
	STE QUALICONSULT	SELARL CDM (CONSEIL DÉFENSE MÉDIATION) (Cour)
04)	DOSSIER N° 2303424	RAPPORTEURE: Madame Hélène BRODIER
Titre de l'affaire	Recours indemnitaire portant sur une modification des clauses financières d'un marché ou l'octroi d'une indemnité sur le fondement de l'imprévision - marché construction périscolaire et école maternelle à Surbourg (67).	
Nom des parties	Demandeur	Représentants des parties
	SOCIÉTÉ CONSTRUCTION LICKEL	Maître DEZEMPTE Clément (Cour)
Défendeur	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'OUTRE-FORÊT	SELÀRL SOLER-COUTEAUX ET ASSOCIÉS
05)	DOSSIER N° 2305328	RAPPORTEURE: Madame Hélène BRODIER
Titre de l'affaire	Recours indemnitaire contre le syndicat intercommunal d'électrification et d'éclairage de Haute-Corse dans le cadre d'un contrat de location longue durée sans option d'achat de matériel bureautique (contrat n° 075-043771 du 25/09/2020)	
Nom des parties	Demandeur	Représentants des parties
	GRENKE LOCATION	Maître THIERY Stéphanie
Défendeur	SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ECLAIRAGE PUBLIC DE LA HAUTE-CORSE	SELARL ORIER AVOCATS (Cour)

09 heures 00

06)	DOSSIER N° 2305412	RAPPORTEURE: Madame Hélène BRODIER
Titre de l'affaire	Recours indemnitaire contre le SGMAS - contrat de location longue durée sans option d'achat de matériel électroménager (contrat n° 100-22426 du 01/08/2017)	
Demandeur	Nom des parties GRENKE LOCATION	Représentants des parties Maître THIERY Stéphanie
Défendeur	MINISTRE DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ, DES SOLIDARITÉS ET DES FAMILLES	
07)	DOSSIER N° 2305798	RAPPORTEURE: Madame Hélène BRODIER
Titre de l'affaire	Recours indemnitaire - Contrat de location longue durée sans option d'achat pour du matériel bureautique à usage exclusivement professionnel.	
Demandeur	Nom des parties GRENKE LOCATION	Représentants des parties Maître THIERY Stéphanie
Défendeur	EPSM DE LILLE-MÉTROPOLE	Maître GUILMAIN Pierre-Olivier (Cour)
08)	DOSSIER N° 2305554	RAPPORTEURE: Madame Lise POITTEVIN
Titre de l'affaire	Recours indemnitaire contre les villes de Vaux-sur-Seine et Meulan-en-Yvelines - contrat location de longue durée portant sur un matériel INEO (contrat n° 058-21738 du 18 septembre 2012.)	
Demandeur	Nom des parties GRENKE LOCATION	Représentants des parties Maître THIERY Stéphanie
Défendeur	COMMUNE DE VAUX-SUR-SEINE COMMUNE DE MEULAN-EN-YVELINES	

09 heures 00

09)	DOSSIER N° 2306442	RAPPORTEURE: Madame Lise POITTEVIN
-----	--------------------	------------------------------------

Titre de l'affaire Recours indemnitaire - Contrat de location longue durée sans option d'achat pour du matériel bureautique.

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur GRENKE LOCATION

Maître THIERY Stéphanie

Défendeur LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE GERVILLE REACHE

Arrêté le 17 octobre 2025

La présidente du tribunal

N. TIGER-WINTERHALTER

tenue sous la présidence de Monsieur REES, assisté(e)
de Madame POITTEVIN et Madame BRODIER, Conseillères
En présence de Madame MERRI, Rapporteure publique
Madame IMMELE, Greffière

10 heures 15

01)	DOSSIER N° 2207890	RAPPORTEUR: Monsieur Philippe REES
Titre de l'affaire Demande d'annulation de la délibération du conseil d'admistration et restitution du stock - Décision du 27/09/22.		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	L'ASSOCIATION DE PUBLICATION PRES L'UNIVERSITE DE STRASBOURG	Maître DIABY Gary (Cour)
Défendeur	UNIVERSITÉ DE STRASBOURG	AARPI ADVEN AVOCATS
02)	DOSSIER N° 2303494	RAPPORTEURE: Madame Lise POITTEVIN
Titre de l'affaire Recours en annulation contre une décision portant interdiction de regroupement (décision MC Ensisheim du 15 mars 2022)		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur E	SCP THEMIS AVOCATS & ASSOCIÉS (Cour)
Défendeur	MINISTRE D'ÉTAT, GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE	
03)	DOSSIER N° 2303903	RAPPORTEURE: Madame Lise POITTEVIN
Titre de l'affaire Recours en annulation contre une décision de placement en cellule disciplinaire. Décision du 28 février 2023.		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur L	SCP THEMIS AVOCATS & ASSOCIÉS (Cour)
Défendeur	MINISTRE D'ÉTAT, GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE	

10 heures 15

04)	DOSSIER N° 2305257	RAPPORTEURE: Madame Lise POITTEVIN
-----	--------------------	------------------------------------

Titre de l'affaire Recours contre une décision du 13 octobre 2022 ordonnant une mesure de placement à l'isolement d'un détenu (n° écrou : 59541) au sein de la maison d'arrêt de Strasbourg.		
Demandeur	Nom des parties	Représentants des parties
	Monsieur M	SCP THEMIS AVOCATS & ASSOCIÉS (Cour)
Défendeur	MINISTRE D'ÉTAT, GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE	

05)	DOSSIER N° 2304808	RAPPORTEURE: Madame Lise POITTEVIN
-----	--------------------	------------------------------------

Titre de l'affaire Recours en annulation contre une décision de refus d'un permis de visite à un détenu incarcéré à la maison d'arrêt de Strasbourg (décision RAPO DISP Grand-Est - MDEJ n°165/2023/CB du 19 juin 2023)		
Demandeur	Nom des parties	Représentants des parties
	Madame C	Maître BELMONT Cédric
Défendeur	MINISTRE D'ÉTAT, GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE	

06)	DOSSIER N° 2400114	RAPPORTEURE: Madame Hélène BRODIER
-----	--------------------	------------------------------------

Titre de l'affaire Recours contre une décision de placement en isolement.		
Demandeur	Nom des parties	Représentants des parties
	Monsieur L	SCP THEMIS AVOCATS & ASSOCIÉS (Cour)
Défendeur	MINISTRE D'ÉTAT, GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE	

10 heures 15

07)	DOSSIER N° 2402495	RAPPORTEURE: Madame Hélène BRODIER
-----	--------------------	------------------------------------

Titre de l'affaire Recours contre une décision de prolongation de placement à l'isolement - maison d'arrêt de Strasbourg (décision du 16 février 2024)

	Nom des parties
Demandeur	Monsieur L
Défendeur	MINISTRE D'ÉTAT, GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE

Représentants des parties
SCP THEMIS AVOCATS & ASSOCIÉS (Cour)

Arrêté le 17 octobre 2025
La présidente du tribunal

N. TIGER-WINTERHALTER

tenue sous la présidence de Monsieur REES, assisté(e)
de Madame POITTEVIN et Madame BRODIER, Conseillères
En présence de Madame MERRI, Rapporteure publique
Madame IMMELE, Greffière

10 heures 45

01)	DOSSIER N° 2305680	RAPPORTEURE: Madame Lise POITTEVIN	
Titre de l'affaire	Recours contre la décision de sortie de lieu d'hébergement pour demandeur d'asile en date du 11 avril 2023.		DISPENSE DE CONCLUSIONS DU RAPPORTEUR PUBLIC
Nom des parties		Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur A	Maître KIPFFER Jean-Louis	
Défendeur	OFFICE FRANÇAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTÉGRATION		
02)	DOSSIER N° 2303479	RAPPORTEURE: Madame Hélène BRODIER	
Titre de l'affaire	Décision implicite du préfet de la Moselle refusant l'admission au séjour.		DISPENSE DE CONCLUSIONS DU RAPPORTEUR PUBLIC
Nom des parties		Représentants des parties	
Demandeur	Madame A	SELARL AXIO AVOCATS (Cour)	
Défendeur	PRÉFET DE LA MOSELLE		
03)	DOSSIER N° 2303521	RAPPORTEURE: Madame Hélène BRODIER	
Titre de l'affaire	Arrêté du préfet du Bas-Rhin du 21/03/2023 portant refus de regroupement familial		DISPENSE DE CONCLUSIONS DU RAPPORTEUR PUBLIC
Nom des parties		Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur J	Maître SABATAKAKIS Ekaterini	
Défendeur	PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN		

10 heures 45

04)	DOSSIER N° 2303526	RAPPORTEURE: Madame Hélène BRODIER
Titre de l'affaire	Refus de regroupement familial - Décision du 3 janvier 2023	
Nom des parties	Représentants des parties	DISPENSE DE CONCLUSIONS DU RAPPORTEUR PUBLIC
Demandeur	Monsieur I	
Défendeur	PRÉFET DU HAUT-RHIN	
05)	DOSSIER N° 2303597	RAPPORTEURE: Madame Hélène BRODIER
Titre de l'affaire	Recours contre la décision de refus de délivrance d'une carte de séjour temporaire portant la mention "vie privée et familiale". Décision du 24 mars 2023.	
Nom des parties	Représentants des parties	DISPENSE DE CONCLUSIONS DU RAPPORTEUR PUBLIC
Demandeur	Madame F	
Défendeur	PRÉFET DE LA MOSELLE	
06)	DOSSIER N° 2401310	RAPPORTEURE: Madame Lise POITTEVIN
Titre de l'affaire	Refus de délivrance de titre de séjour - Arrêté du 22/12/2023	
Nom des parties	Représentants des parties	DISPENSE DE CONCLUSIONS DU RAPPORTEUR PUBLIC
Demandeur	Madame H	
Défendeur	PRÉFET DE LA MOSELLE	
07)	DOSSIER N° 2401311	RAPPORTEURE: Madame Lise POITTEVIN
Titre de l'affaire	Refus de délivrance de titre de séjour - Arrêté du 22/12/2023	
Nom des parties	Représentants des parties	DISPENSE DE CONCLUSIONS DU RAPPORTEUR PUBLIC
Demandeur	Madame H	
Défendeur	PRÉFET DE LA MOSELLE	

10 heures 45

08)	DOSSIER N° 2503098		RAPPORTEURE: Madame Lise POITTEVIN	
Titre de l'affaire OQTF 6 mois: refus de séjour assorti d'une obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours avec fixation du pays de destination et interdiction de retour pour une durée d'un an (arrêté du 8 janvier 2025).				
Demandeur	Nom des parties	Représentants des parties		DISPENSE DE CONCLUSIONS DU RAPPORTEUR PUBLIC
	Monsieur Z	Maître GOLDBERG Nathalie		
Défendeur	PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN			
09)	DOSSIER N° 2503174		RAPPORTEURE: Madame Hélène BRODIER	
Titre de l'affaire OQTF 6 mois: refus de séjour assorti d'une obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours avec fixation du pays de destination et interdiction de retour pour une durée d'un an (arrêté du 27 novembre 2024).				
Demandeur	Nom des parties	Représentants des parties		DISPENSE DE CONCLUSIONS DU RAPPORTEUR PUBLIC
	Monsieur G	Maître GOLDBERG Nathalie		
Défendeur	PRÉFET DU HAUT-RHIN			
10)	DOSSIER N° 2503118		RAPPORTEURE: Madame Lise POITTEVIN	
Titre de l'affaire OQTF 6 mois: refus de séjour assorti d'une obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours avec fixation du pays de destination (arrêté du 18 mars 2025).				
Demandeur	Nom des parties	Représentants des parties		DISPENSE DE CONCLUSIONS DU RAPPORTEUR PUBLIC
	Madame Z	Maître BLANVILLAIN Emilie (Cour)		
Défendeur	PRÉFET DE LA MOSELLE			

10 heures 45

11)	DOSSIER N° 2503580	RAPPORTEURE: Madame Lise POITTEVIN
Titre de l'affaire	OQTF 6 mois: obligation de quitter le territoire français sans délai avec fixation du pays de destination et interdiction de retour pour une durée de deux ans (arrêté du 4 avril 2025).	
Nom des parties	Représentants des parties	DISPENSE DE CONCLUSIONS DU RAPPORTEUR PUBLIC
Demandeur	Monsieur S	
Défendeur	PRÉFET DE LA	
12)	DOSSIER N° 2503178	RAPPORTEURE: Madame Hélène BRODIER
Titre de l'affaire	OQTF 6 mois: refus de séjour assorti d'une obligation de quitter le territoire français sans délai et fixant le pays de destination (arrêté du 30 juillet 2024).	
Nom des parties	Représentants des parties	DISPENSE DE CONCLUSIONS DU RAPPORTEUR PUBLIC
Demandeur	Monsieur S	
Défendeur	PRÉFET DE POLICE	
13)	DOSSIER N° 2503179	RAPPORTEURE: Madame Hélène BRODIER
Titre de l'affaire	OQTF 6 mois: refus de séjour assorti d'une obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours avec fixation du pays de destination (arrêté du 19 mars 2025).	
Nom des parties	Représentants des parties	DISPENSE DE CONCLUSIONS DU RAPPORTEUR PUBLIC
Demandeur	Monsieur H	
Défendeur	PRÉFET DU HAUT-RHIN	
14)	DOSSIER N° 2503180	RAPPORTEUR: Monsieur Philippe REES
Titre de l'affaire	OQTF 6 mois: refus de séjour assorti d'une obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours avec fixation du pays de destination (arrêté du 18 mars 2025).	
Nom des parties	Représentants des parties	DISPENSE DE CONCLUSIONS DU RAPPORTEUR PUBLIC
Demandeur	Madame D	
Défendeur	PRÉFET DE LA MOSELLE	

10 heures 45

15)	DOSSIER N° 2503181	RAPPORTEUR: Monsieur Philippe REES
Titre de l'affaire	OQTF 6 mois: refus de séjour assorti d'une obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours avec fixation du pays de destination et interdiction de retour pour une durée d'un an (arrêté du 12 mars 2025).	
Nom des parties	Représentants des parties	DISPENSE DE CONCLUSIONS DU RAPPORTEUR PUBLIC
Demandeur	Monsieur M	
Défendeur	PRÉFET DE LA MOSELLE	
16)	DOSSIER N° 2503182	RAPPORTEUR: Monsieur Philippe REES
Titre de l'affaire	OQTF 6 mois: refus de séjour assorti d'une obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours avec fixation du pays de destination et interdiction de retour pour une durée d'un an (arrêté du 12 mars 2025).	
Nom des parties	Représentants des parties	DISPENSE DE CONCLUSIONS DU RAPPORTEUR PUBLIC
Demandeur	Madame G	
Défendeur	PRÉFET DE LA MOSELLE	
17)	DOSSIER N° 2503183	RAPPORTEUR: Monsieur Philippe REES
Titre de l'affaire	OQTF 6 mois: refus de séjour assorti d'une obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours avec fixation du pays de destination (arrêté du 31 mars 2025).	
Nom des parties	Représentants des parties	DISPENSE DE CONCLUSIONS DU RAPPORTEUR PUBLIC
Demandeur	Monsieur B	
Défendeur	PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN	

10 heures 45

18)	DOSSIER N° 2503593	RAPPORTEURE: Madame Lise POITTEVIN
Titre de l'affaire	OQTF 6 mois: refus de séjour assorti d'une obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours avec fixation du pays de destination et interdiction de retour pour une durée d'un an (arrêté du 23 janvier 2025).	
Demandeur	Nom des parties Monsieur M	Représentants des parties Maître BOTTEMER Magali (Cour)
Défendeur	PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN	
19)	DOSSIER N° 2503594	RAPPORTEURE: Madame Lise POITTEVIN
Titre de l'affaire	OQTF 6 mois: refus de séjour assorti d'une obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours avec fixation du pays de destination et interdiction de retour pour une durée d'un an (arrêté du 23 janvier 2025).	
Demandeur	Nom des parties Monsieur M	Représentants des parties Maître BOTTEMER Magali (Cour)
Défendeur	PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN	
20)	DOSSIER N° 2503557	RAPPORTEURE: Madame Hélène BRODIER
Titre de l'affaire	OQTF 6 mois: refus de séjour assorti d'une obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours avec fixation du pays de destination et interdit de retour d'une durée d'un an. (arrêté du 13 janvier 2025).	
Demandeur	Nom des parties Madame K	Représentants des parties Maître SNOECKX Hélène (Cour)
Défendeur	PRÉFET DE LA MOSELLE	

10 heures 45

21) DOSSIER N° 2503576 RAPPORTEURE: Madame Hélène BRODIER

Titre de l'affaire OQTF 6 mois: refus de séjour assorti d'une obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours avec fixation du pays de destination et interdiction de retour pour une durée d'un an (arrêté du 2 avril 2025).

Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur Madame S	Maître JEANNOT Brigitte
Défendeur PRÉFET DE LA MOSELLE	

DISPENSE DE
CONCLUSIONS DU
RAPPORTEUR PUBLIC

22) DOSSIER N° 2503577 RAPPORTEURE: Madame Hélène BRODIER

Titre de l'affaire OQTF 6 mois: refus de séjour assorti d'une obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours avec fixation du pays de destination et interdiction de retour pour une durée d'un an (arrêté du 2 avril 2025).

Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur Monsieur B	Maître JEANNOT Brigitte
Défendeur PRÉFET DE LA MOSELLE	

DISPENSE DE
CONCLUSIONS DU
RAPPORTEUR PUBLIC

23) DOSSIER N° 2503596 RAPPORTEUR: Monsieur Philippe REES

Titre de l'affaire OQTF 6 mois: refus de séjour assorti d'une obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours avec fixation du pays de destination (arrêté du 14 mars 2025).

Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur Monsieur S	Maître GANGLOFF Anne
Défendeur PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN	

DISPENSE DE
CONCLUSIONS DU
RAPPORTEUR PUBLIC

10 heures 45

24)	DOSSIER N° 2503598	RAPPORTEUR: Monsieur Philippe REES
Titre de l'affaire	OQTF 6 mois: refus de séjour assorti d'une obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours avec fixation du pays de destination (arrêté du 14 mars 2025).	
Nom des parties	Représentants des parties	DISPENSE DE CONCLUSIONS DU RAPPORTEUR PUBLIC
Demandeur	Madame R	
Défendeur	PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN	
25)	DOSSIER N° 2503599	RAPPORTEUR: Monsieur Philippe REES
Titre de l'affaire	OQTF 6 mois: refus de séjour assorti d'une obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours avec fixation du pays de destination (arrêté du 14 mars 2025).	
Nom des parties	Représentants des parties	DISPENSE DE CONCLUSIONS DU RAPPORTEUR PUBLIC
Demandeur	Monsieur S	
Défendeur	PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN	
26)	DOSSIER N° 2503629	RAPPORTEUR: Monsieur Philippe REES
Titre de l'affaire	OQTF 6 mois: refus de séjour assorti d'une obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours avec fixation du pays de destination (arrêté du 2 avril 2025).	
Nom des parties	Représentants des parties	DISPENSE DE CONCLUSIONS DU RAPPORTEUR PUBLIC
Demandeur	Monsieur M	
Défendeur	PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN	

10 heures 45

27) **DOSSIER N° 2503631** **RAPPORTEUR: Monsieur Philippe REES**

Titre de l'affaire OQTF 6 mois: refus de séjour assorti d'une obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours avec fixation du pays de destination (arrêté du 2 avril 2025).

Nom des parties

Demandeur

Madame M

Défendeur

PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN

Représentants des parties

GALLAND YANNICK & KIEFFER EMMANUEL (Cour)

DISPENSE DE
CONCLUSIONS DU
RAPPORTEUR PUBLIC

Arrêté le 17 octobre 2025

La présidente du tribunal

N. TIGER-WINTERHALTER